



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4051067

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 27/05/2024 11H03 C:025094 I:36481
V/REF : 944533
V/Email reçu le Lundi 27/05/2024 a 11H03

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 00414
IMMEUBLE : CLOS THEVENIN -0414
16C, AVENUE DU DOCTEUR BOYER
LES CHANVRINES
01800 MEXIMIEUX

Vaulx en Velin, le 30 Mai 2024

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N16 BOYER 6 LOGEMENT DE M PITHION AU 3EME ETAGE TEL *06 10773214*

MOTIF : INTERVENIR POUR LE DÉBLOCAGE ET REGLAGE DE VOLET ROULANT DU SEJOUR

Donneur d'ordre : Mme S. BITTIGER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 29/05 A 08H00:

INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M. PITHION AU 3EME ETAGE

DEBLOCAGE ET REGLAGE DU VOLET ROULANT DU SEJOUR

REMPLACEMENT DE LA MANIVELLE CASSEE

CONTROLE BON ECOULEMENT - RAS

REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 29/05/24 a 14H15 Mme E. GOMEZ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,12	71,12
1,00	MS00068-Rempl.d'1 manivelle	2	71,12	71,12
1,00	MS00074-Débloccage/reglage volet roulant	2	66,04	66,04



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4051067

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	208,28
T.V.A. a 10,00%	20,82
TOTAL T.T.C.En EURO	229,10

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.